



Erasmus+

ERASMUS+ LE NOUVEAU PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE



Pour l'éducation,
la formation, la jeunesse et le sport (2014-2020)



Les 34 pays participant au programme

Les 28 Etats membres de l'UE +
L'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Macédoine... et la Turquie

Mobilités des personnels de l'enseignement supérieur

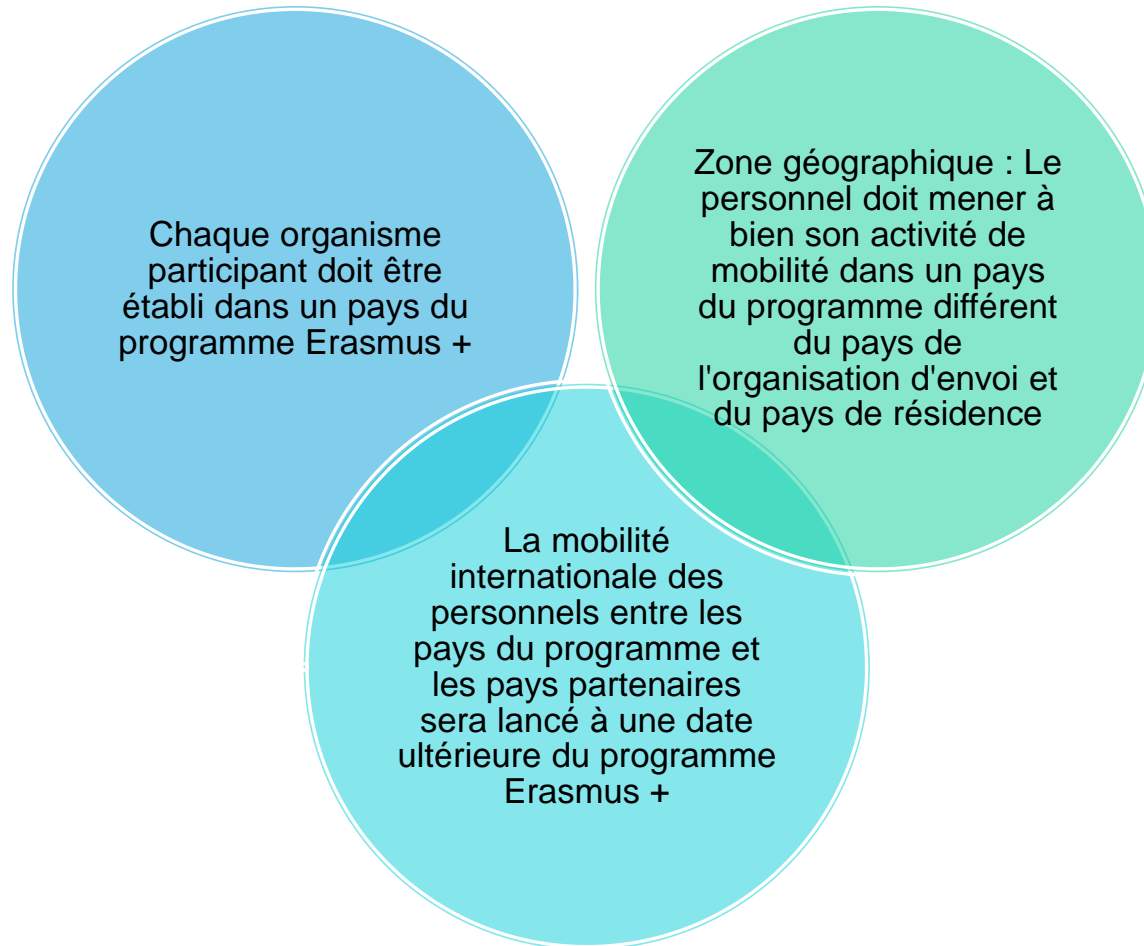


Erasmus+

QUOI?	POUR QUI ?	OÙ?	POUR QUOI FAIRE?	DUREE DES ACTIVITES
Mobilité d'enseignement	Personnel enseignant d'un EES « charté » ou personnel des entreprises	Dans un EES partenaire (titulaire de la Charte) à l'étranger	Une activité d'enseignement (8h d'enseignement minimum par semaine, ou pour toute période inférieure de séjour)	De 2 jours à 2 mois, hors voyage, à destination des pays participants
Mobilité de formation	Personnel non enseignant ou enseignant d'un EES « charté »	Dans une entreprise publique ou privé pertinente ou dans un établissement de l'enseignement supérieur, situé dans un pays du programme	Période de stage ou d'observation en situation de travail /formation (cours structurés, formation linguistique ciblée), (conférences exclues).	De 2 jours à 2 mois, hors voyage, à destination des pays participants



Remarques supplémentaires





Erasmus+

La dimension financière de la mobilité

De nouveaux critères pris en compte



Mobilités de personnels : des critères d'attributions multiples

Les personnels en mobilité Erasmus + peuvent être **boursiers ou non-boursiers** du programme de l'Europe.

Les bourses de mobilité des personnels intègrent **divers critères et paramètres**

Les coûts éligibles sont de deux types : les **frais de trajet** et les **frais de séjour**

Sont pris en compte les paramètres de la **distance**, du **niveau de vie** du pays de destination, de la **durée du séjour**

Une **même somme** doit être appliquée pour tous les **pays situés sur le même rang**

Il n'est pas possible de fixer une même somme pour toutes les destinations

Peuvent intervenir des **sources de co-financement**, publiques ou privées, locales, régionales ou nationales venant compléter la bourse de l'UE

Mobilité des personnels: aide financière de l'UE



Erasmus+

COÛTS ELIGIBLES	VARIABLES PRISES EN COMPTE (distance parcourue et niveau de vie)	MONTANT (en euros)
<p>Trajet : Contribution aux coûts de voyage, définie à partir d'une échelle kilométrique répartie en 6 paliers.</p> <p>La distance du trajet doit être calculée à partir du calculateur de distance mis en place par la commission européenne</p>	Distance parcourue entre 100 et 499 km	180 €
	Distance parcourue entre 500 et 1999 km	275 €
	Distance parcourue 2000 et 2999 km	360 €
	Distance parcourue 3000 et 3999 km	530 €
	Distance parcourue entre 4000 et 7999 km:	820 €
	Distance parcourue au-dessus de 8000 km	1100 €
FRAIS DE SEJOUR	4 GROUPES DE PAYS DE DESTINATION	MIN-MAX PAR JOUR (en euros) TAUX INIIAL (14 premiers jours)
<p>Frais de séjour : Définis en fonction du coût de la vie du pays de destination et de la durée du séjour.</p> <p>Un taux initial est appliqué jusqu'au 14^{ème} jour de mobilité</p> <p>Ce taux initial est rabaissé à 70% pour les jours suivants (entre 15 et 60 jours)</p>	Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume Uni	112 €
	Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Grèce, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Pologne, Roumanie, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Turquie	98 €
	Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, République de Macédoine	84 €
	Estonie, Croatie, Lituanie, Slovénie	70 €